



**Procès-verbal**  
**de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 juin 2024**  
**de l'association La Cabane à Soi**

Le 07 juin 2024 à 19 heures, à Saint Laurent commune de Val d'Oingt 69620, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire dont l'agenda est le suivant :

- Accueil des adhérents
- 1- rapport moral d'activité 2022/2023
- 2- Bilan financier
- 3- Election du conseil d'administration
- 4- Questions diverses
- Pot de l'amitié

La secrétaire met à la disposition des membres de l'assemblée les documents de support pour un bon déroulement.

- 1. Rapport d'activité :** La présidente présente l'ensemble des réalisations des deux principaux pôles de l'association pour l'exercice 2022/2023.
- 2. Bilan financier :** Le trésorier présente ensuite le bilan financier de l'exercice en lien avec l'ensemble des activités de l'association.

Le rapport moral d'activité et le bilan financier soumis au vote sont adoptés à l'unanimité

**3. Renouvellement du conseil d'administration**

La présidente rappelle l'organisation et le fonctionnement de l'association. Elle appelle les membres de l'assemblée à se prononcer sur leurs souhaits de faire partie de l'organe de Direction afin de renouveler le conseil d'administration à savoir : les postes de Présidence, de Trésorerie et de Secrétariat.

Après discussion entre les membres présents, et afin de faire face aux enjeux à venir pour les trois années à venir, il est décidé ce qui suit :

- **Anne LEROUX**, secrétaire sortante et **Stéphanie LEMAIRE** membre du bureau et responsable du pôle Pépinière sont nommées Co-Présidentes de l'association.
- **Sophie CHOPLAIN**, co-fondatrice de l'association et ex-1<sup>ère</sup> présidente est nommée Trésorière. Elle sera secondée par Jean-Luc Rolland, le trésorier sortant.
- Les membres du conseil d'administration ainsi nommés déclarent chacun qu'ils acceptent leurs fonctions et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée générale**

Puis l'assemblée générale donne tous pouvoirs à Jean-Luc Rolland, trésorier pour accomplir toutes les formalités découlant de ces décisions.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par les co-présidentes et la trésorière

La 1ere Présidente

La seconde Présidente

La trésorière

Madame Anne Leroux

Madame Stéphanie Lemaire

Madame Sophie Choplain